

Thématique	Rapport article 29 LEC (Loi Energie Climat)
Périmètre	VIGIFINANCE
Destinataire(s) du Rapport	Climate Transparency Hub
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2021
Personne(s) en charge de la rédaction du Rapport	Noémie de BARTILLAT (Finance & Conformité)
Date de rédaction	21/06/2022

1. Informations relatives à la démarche générale de la Société de Gestion de Portefeuille

La stratégie d'investissement de VIGIFINANCE n'intègre pas les risques de durabilité en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement des mandats gérés ils ne constituent pas non plus un élément essentiel. Les mandats ne privilégient pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne visent pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. La Société de Gestion ne tient pas compte des principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité au sens du Règlement Disclosure.

Au 31/12/2021, VIGIFINANCE ne gère aucun fonds.

2. Dispositions applicables aux SGP de plus de 500 m€ d'encours sous gestion (fonds et mandats de gestion)

N/A, VIGIFINANCE a 285 m€ d'encours sous gestion au 31/12/2021.

3. Dispositions applicables aux fonds/ mandats de plus de 500m€ d'encours sous gestion

N/A, VIGIFINANCE a 285 m€ d'encours sous gestion au 31/12/2021.